

De l'observation au projet de territoire



La Politique de la Ville a pour fondement de cibler des territoires fragiles tout en s'inscrivant dans les grandes politiques stratégiques des collectivités. La réforme vient réaffirmer ce principe.

Dans ce contexte les ateliers de Toulouse, en s'appuyant sur les témoignages de différents professionnels, ont fait le lien entre la nécessité d'avancer dans l'analyse de plus en plus fine des territoires - au-delà bien sûr du critère unique de définition de la géographie prioritaire - et la nécessité d'inscrire la Politique de la Ville dans une logique de «projet de territoire», de «projet intégré», articulé avec les autres politiques structurantes.

Pour les participants, l'observation de tout le territoire s'appuie sur des données quantitatives comme qualitatives et s'inscrit dans la durée. Elle doit permettre de produire un diagnostic, c'est-à-dire une «vision» argumentée, partagée, de l'ensemble d'un espace urbain et social.

Ce diagnostic constitue le socle de la démarche «intégrée» de réduction des inégalités sociales et territoriales. Il justifie la mobilisation des politiques publiques, dites «de droit commun» et spécifiques, au profit des habitants des territoires prioritaires et des autres territoires fragiles, à l'instar des «quartiers de veille active».

1- Un préalable incontournable : l'observation de tout le territoire

La logique de la Politique de la Ville est de partir de l'observation de l'ensemble des territoires d'une agglomération (villes, quartiers), afin de faire ressortir les poches de précarité et les zones de concentration de difficultés, quels que soient les périmètres des quartiers en géographie prioritaire ou en veille. Ce regard «large» peut notamment s'appuyer sur le « kit d'indicateurs » finalisé par le CGET, en partenariat avec l'IRDSU, disponible à l'échelle de l'IRIS (zonage infra-communale) et en accès libre et gratuit (<https://sig.ville.gouv.fr>).

De plus, dans le cadre de la réforme, une nouvelle échelle plus précise a été définie avec le carroyage (carreau de 200m

x 200m), base de la nouvelle géographie prioritaire. Cette base est maîtrisée par l'INSEE et donc peu exploitable par les acteurs locaux.

La pertinence d'un projet de territoire dépend bien - comme les expériences des agglomérations du Val de Bièvre, de Bourges ou de Toulouse le démontrent - d'une observation élargie de tous les territoires de l'agglomération et constitue le 1er étage de la fusée du diagnostic.

Plusieurs méthodes existent avec le croisement d'indicateurs et de cotations permettant de définir un (ou des) indice(s) de décrochage.

Au fil des débats...

«Les habitants nous ont dit : quand vous décrivez le quartier, vous le traitez comme un malade !»

Au fil des débats...

«C'est les "marches exploratoires" qui m'ont permis de vraiment comprendre le quartier.»

Cette observation constitue une base de connaissance fine à l'échelle locale et permet éventuellement de débattre de la nouvelle géographie prioritaire. Mais elle permet surtout de justifier la pertinence de l'attention portée à l'ensemble des territoires fragiles dans une dimension pro-active, argumentée, réaliste. Et donc aussi de dépasser les ressentis et les impressions ou de remettre en cause la défense de prés carrés et les pressions politiques locales.

Cette observation permet par exemple de mettre en avant les territoires sous le seuil des 1 000 habitants (exclus de fait de la nouvelle géographie prioritaire), et des territoires avec des décrochages spécifiques (hors critère exclusif de revenus) ou en lisière, qui nécessitent des attentions dans le cadre d'un projet de territoire.

Mais les échanges montrent aussi qu'il n'y a pas de méthodologie toute faite à

décliner uniformément sur chacun des territoires concernés ou non par la Politique de la Ville.

D'ailleurs, les dimensions « observation » et « diagnostic » sont abordées et prises en compte de façon très hétérogène sur les territoires. Certains sont très avancés, d'autres débutent. Il convient donc de ne pas nier des inégalités fortes en terme de moyens financiers et humains entre territoires. Chacun doit avancer sur ces questions au regard de son contexte et adapter ses objectifs en fonction.

Néanmoins, l'observation et l'expertise se doivent d'être contractualisées, pour les inscrire dans la durée et dans le temps.

Car l'observation est un fil conducteur du suivi et de l'évolution du contrat de ville sur la durée des 6 ans.

Les bonnes idées et les bonnes pratiques à retenir pour les participants :

- Des croisements d'indices et de données pertinents à l'échelon local et en fonction de stratégies à mettre en œuvre (idem sur des éventuels coefficients de pondération)
- Des données mises à jour soit avec une équipe dédiée (agence d'urbanisme par exemple) soit avec un prestataire (outil modélisé avec abonnement annuel)
- Une actualisation annuelle prépondérante sur des territoires en perpétuelle mutation (fortes évolutions démographiques, nouveaux quartiers...) ; et peut être moins fréquente sur des territoires plus stables (actualisation tous les 2/3 ans ?)
- Une contractualisation claire des moyens et des objectifs de l'observation dans les contrats de ville
- Pour les territoires sans moyens sur ces questions d'observation : appui à prendre sur d'autres acteurs (Analyse des Besoins Sociaux du CCAS, bilans des centres sociaux...)

Mais aussi des écueils à éviter et des difficultés à prendre en compte :

- La réticence de certains élus à objectiver des situations et la réalité des territoires
- « Ne pas se perdre dans la masse de données... »
- Ne pas confondre observation (indicateurs attachés à un territoire) et évaluation (indicateurs attachés à des objectifs)
- Ne pas oublier les éléments qui souvent ne sont pas pris en compte dans l'observation :
 - . des flux, qui restent un vrai enjeu : chantier à ouvrir au niveau de l'IRD-SU, travail à amorcer avec les bailleurs sur les flux entrées/sorties de leur parc mais fortes réticences (enjeu des éventuelles conventions sur le peuplement et les politiques d'attribution ?)...
 - . des familles/populations « hébergées », au poids important et en forte évolution sur certains quartiers (enjeu du croisement de données et de l'analyse qualitative), constat identique sur les campements « roms »
 - . l'économie parallèle dans les quartiers



Des pistes à suivre ?



FOCUS... Une observation globale au service des territoires fragiles

Michel Buret est responsable du pôle «Population, économie et cohésion sociale» à l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Toulousaine (AUAT). Il a présenté lors de l'atelier décentralisé sur le quartier de Jolimont - « Les quartiers de veille dans la Politique de la Ville » - l'analyse des territoires fragiles assurée par l'agence, en insistant sur les enjeux d'une observation globale, s'appuyant sur des critères multiples et structurés dans le temps.



- Sur quels indicateurs principaux vous appuyez-vous pour décrire et analyser la situation des quartiers concernés par la Politique de la Ville ?

Michel Buret : Dans un premier temps, nous avons mobilisé les indicateurs labellisés « Politique de la Ville » à partir desquels nous avons établi une typologie des quartiers selon le degré de difficulté sociale et économique. Couplé à la localisation du parc social et aux analyses conduites avec l'Insee sur la base du carroyage (200 m x 200 m), notamment les cartes de précarité urbaine construites avec les données CAF (bas revenus, CMUC, RSA..), cela nous a permis de « passer au tamis » l'ensemble des quartiers de la Métropole et d'en proposer une cartographie. Cela, c'était en 2011, avant la réforme de la Politique de la ville. On utilisait de fait une méthode multicritères. Cependant, les propositions de l'Etat (basées sur le revenu), n'ont pas été très éloignées en termes de quartiers. Mais nous pouvions mieux expertiser chaque situation.

Lorsque cette analyse a été présentée dans le cadre de la concertation, notamment aux associations de quartiers, plusieurs inflexions importantes ont été apportées. D'une part, un rejet du regard et du discours que l'on peut qualifier de « pathologique », voire de discriminatoire : « nos quartiers ne sont pas malades, ils recèlent de fortes capacités pour l'ensemble de l'agglomération ! ». Cela nous a orientés vers ce que nous avons qualifié d'indicateurs de potentiel, comme l'enfance, les jeunes, les qualifications moyennes, les solidarités...

Au fil des débats...

«Et si les habitants étaient les seuls producteurs de données !?»

(...)

(...)

D'une certaine façon, on inverse le regard sur ces quartiers. Le plus difficile, ce sont les indicateurs qualitatifs (comme la solidarité, l'intergénérationnel...). Il faudrait alors recourir à des indicateurs portés par les acteurs des quartiers qui pourraient notamment servir à détecter des signaux faibles ou des phénomènes non quantifiables, comme l'usage de l'espace public et son appropriation.

L'autre question portait sur les trajectoires. Si c'est la même personne qui est au chômage entre deux observations, ce n'est pas les mêmes conséquences que si on a un turn-over. Il en est de même pour la mobilité résidentielle : au fond, quel rôle jouent les quartiers populaires dans une agglomération ? Peux-t-on en sortir ? Si on connaît en partie la réponse, c'est quand même une question de fond.

- **Comment décrire les «quartiers de veille», qui doivent correspondre à de situations très hétérogènes ?**

MB : Oui, localement, ces quartiers de veille nous interrogent. Ils sont très divers et parfois connaissent de vraies difficultés sociales, mais ils n'ont pas 1 000 habitants. Une partie de la production du logement à vocation sociale s'est réalisée sous forme de petites copropriétés, insérées dans des tissus plus mixtes. Cela pose la question de leur suivi, afin qu'ils ne décrochent pas. Des ateliers de composition urbaine se tiennent déjà sur ces territoires au sein de la communauté urbaine, avec l'ensemble des services. C'est déjà un moyen de poser un diagnostic et de définir des axes d'intervention. Et parfois, c'est sur l'espace public, les équipements, parfois le social... De petites interventions, mais dans un cadre de cohérence et d'une vision à moyen terme de la place de ces quartiers.

Nous avons aussi des nouveaux quartiers, parfois même très récents, pour lesquels les indicateurs ne sont pas bons. Il faut parfois y intervenir rapidement pour éviter le décrochage et donner du temps au temps pour que le quartier se consolide. Pour autant, ces quartiers n'ont pas de raison d'être identifiés « quartiers de veille ».

- **Comment cette observation ciblée s'articule avec l'observation de l'ensemble du territoire ? Avec l'analyse des flux et des évolutions ?**

MB : En fait, l'enjeu posé par la collectivité au départ, c'est d'observer sans a priori tout le territoire, que ce soit à l'échelle du carreau, du quartier et de la commune. La lecture du carroyage a permis en particulier de lire le territoire en continu, sans tenir compte des limites administratives ou des périmètres des iris. Des phénomènes sautent d'une commune à l'autre, des petites concentrations apparaissent, alors qu'elles sont invisibles au niveau Iris... Parallèlement, cela donne à voir sur la diversité des enjeux sociaux. Sur une commune, c'est plutôt le centre ancien avec un vieillissement, ailleurs il s'agit de familles monoparentales, ou bien encore de jeunes en difficulté...

La dynamique de chaque territoire est située en référence à celle de l'agglomération et non pas celle de la France : le quartier suit la tendance ou bien décroche. On intègre évidemment la spécificité de l'agglomération, plutôt jeune, qui crée des emplois qualifiés, etc...

La difficulté, c'est de prendre en compte les flux. C'est essentiel mais les outils manquent. On utilise le fichier FILOCOM pour avoir des indicateurs sur la mobilité par quartier et les effets sur les niveaux de revenus en comparant ceux des résidents stables avec ceux des nouveaux arrivants. Mais on ne connaît pas les origines et les destinations des ménages, ce qui constitue un manque sérieux. Les données des bailleurs sociaux pourraient répondre en partie à cette question.

2- De l'observation au diagnostic, partagé et qualitatif

L'observation n'est qu'un préalable, une première base ; qui permet de fixer et de déterminer les premières directions, les premières tendances tant au niveau géographique (poches de difficultés) qu'au niveau des enjeux / sujets à traiter (thématiques / problématiques).

Le second étage de la fusée est le diagnostic partagé, l'observation qualitative et dynamique pour agir, l'approfondissement / vérification des tendances, la détermination des enjeux et des orientations... avec l'ensemble des partenaires.

Il peut être pertinent, dans un premier temps, de démarrer le diagnostic partagé à travers des groupes de travail NON-thématiques ou plurithématiques qui définissent les priorités à approfondir en privilégiant l'entrée « territoire » et en partant de ses besoins.

Le cadrage national souple et indicatif (en dehors des 3 piliers : cohésion sociale, cadre de vie et renouvellement urbain, développement de l'activité éco-

nomique et de l'emploi) constitue, en ce sens, une vraie opportunité et une vraie liberté. **L'absence de modèle de contrat de ville doit permettre et inciter à finaliser un contrat adapté aux enjeux des territoires, même si pour les équipes-projets cela peut être insécurisant.**

Les participants rappellent aussi l'intérêt et la plus-value à croiser les informations / données avec d'autres outils / dispositifs d'observation et de diagnostic (Analyse des Besoins Sociaux notamment).

Enfin, cette étape est le point de départ incontournable de l'implication des habitants. Mais sur l'observation qualitative avec les habitants, les territoires - en dehors de quelques exceptions - semblent plutôt à l'état zéro ou en phase d'amorçage. Ce chantier reste donc à ouvrir, dans la durée et avec des moyens propres.

Au fil des débats...

«On a dû bien travailler ; le quartier est sorti de la géographie prioritaire...»





FOCUS... Un dispositif d'observation locale

Claire Lemeunier est Responsable du Développement Social Urbain pour la ville de Cachan, dans le Val-de-Marne. A l'occasion de l'atelier sur les outils de diagnostic et d'évaluation pour suivre les nouveaux contrats de ville, elle a présenté la démarche d'observation mise en oeuvre à l'échelle de l'agglomération du Val de Bièvre.

Sur quels outils vous appuyez-vous pour observer le territoire intercommunal ?

Claire Lemeunier : L'agglo du Val de Bièvre dispose depuis plusieurs années d'un observatoire généraliste avec deux personnes à temps plein. Mais sa production n'était pas vraiment territorialisée de manière fine. Et au moment de «mettre à plat» la géographie de la Politique de la Ville, les chefs de projet ont demandé à ce que le travail de l'observatoire soit adapté aux questions spécifiques qu'ils se posent. Ça a permis d'élaborer un «indice de décrochage» pour repérer et aussi suivre dans la durée les zones de fragilité.

Cette démarche a pu susciter une crainte chez certains élus car elle est susceptible de «stigmatiser» des quartiers. Mais elle a tout de même été considérée comme nécessaire pour avoir une vision à la fois large, fine et objective du territoire.

En quoi consiste cet indice de décrochage ?

CL : Il s'appuie sur 5 critères : taux de familles monoparentales, taux de sortie de scolarité sans formation, niveau de revenu, taux de personnes vivant à 100% des allocations et taux d'emploi précaire. Le taux d'emploi précaire est important car en «première couronne» la problématique est aussi importante - avec l'emploi peu qualifié, le temps partiel ou l'intérim - que le chômage.

Dans un deuxième temps, ces données par quartier sont comparées : entre le quartier et la ville, entre le quartier et l'agglo et enfin entre la ville et l'agglo. Par exemple à Cachan, il n'y a pas forcément un gros décrochage de la ville par rapport à l'agglo mais deux quartiers sont en fort décrochage par rapport à la ville et par rapport à l'agglo.

Et à partir de là, comment les chefs de projet travaillent-ils ?

CL : Ces données nous ont permis d'élaborer une carte des zones de décrochages. Ce que ne permettait pas jusque-là l'ABS, conçue à l'échelle communale.

Ça nous a permis assez rapidement d'argumenter nos discussions avec l'État sur la nouvelle géographie prioritaire. Mais ça nous a surtout permis d'identifier les zones de fragilité que l'on souhaite inscrire dans les «quartiers de veille» et qui feront forcément partie du projet de territoire qui va être élaboré.

Et cette carte a aussi permis de poser clairement avec les élus la situation et d'inscrire la question de la «cohésion sociale» dans le débat local.

Maintenant, le travail qu'il nous reste à faire est important. Il va falloir formaliser une analyse plus «qualitative» pour préciser le diagnostic de chaque quartier. Et nous avons aussi choisi de partager ce travail avec les acteurs locaux et les habitants sous forme d'ateliers de concertation.

Finalement, c'est un dispositif qui n'a pas mobilisé beaucoup de moyens supplémentaires ?

CL : Non, nous n'avons pas acheté de données et nous n'avons pas fait appel à un appui extérieur. Mais ce dispositif a nécessité de mobiliser différemment l'observatoire intercommunal. Et de s'appuyer fortement sur les compétences et la mobilisation de l'équipe de chefs de projet.

3- Un projet «intégré» plutôt qu'un projet «global»

Le projet, et donc le contrat qui en découle, doit être inscrit dans son environnement territorial et institutionnel. Le projet et le contrat de ville n'ont pas vocation à tout globaliser (il ne s'agit pas du projet de territoire de l'agglomération), mais ils n'ont pas vocation non plus à être isolés, non connectés. Là est tout l'enjeu. Les participants proposent de sortir de la Politique de la Ville classique pour aller vers la notion d'« égalité des territoires », avec des géographies d'interventions multiples qui dépassent les périmètres (additionnalité et non substitution).

A titre d'exemple, dans le cadre de l'atelier « mobilités éducatives », des questionnements restent en suspens : faut-il penser en termes de « brassage et mixité » ou en termes de « réduction des inégalités » ? Ce qui renvoie à des stratégies multiples et connexes : dans le quartier, vers le quartier, hors le quartier.

Dans le même esprit, sur les politiques de « lutte contre les discriminations et égalité femmes-hommes », pourquoi les limiter et les concentrer sur les quartiers dits prioritaires ? Pourquoi les adosser à la Politique de la Ville ? Cela induit de fait que ces questions se posent exclusivement ou principalement sur ces territoires et surtout pas ailleurs dans la ville ou l'agglomération (ce qui est en soi une discrimination). La politique LCD et égalité femmes-hommes doit être tout d'abord et avant tout une politique municipale et/ou communautaire, avant d'être une politique territorialisée au quartier.

Ainsi la notion d'intégration du projet et du contrat doit s'entendre dans un double flux : quartier vers la ville/agglomération, et agglomération/ville vers le quartier, tant du point de vue des po-

litiques menées que des interfaces et connexions créées ou à créer.

Mais beaucoup de participants trouvent cette approche intégrée complexe et peu sécurisante, en prenant souvent l'exemple des fonds européens : échelles territoriales multiples, approches multi-sectorielles, financements croisés, échelons politiques et décisionnaires différents... Ces éléments peuvent être vécus difficilement par les professionnels (incompréhension, non maîtrise, peur d'y aller...), même si tous considèrent l'opportunité et le saut qualitatif que cela peut représenter.

Mais il en va de l'avenir de la Politique de la Ville, où l'enjeu est de dépasser le traitement des conséquences pour aller à la racine des maux.

Le projet global est une addition d'actions et d'objectifs. Le projet intégré est capable de problématiser, de trouver des fils rouges qui vont faire lien et vont faire sens entre les personnes et entre les territoires. Un projet intégré doit être discutable, évolutif ; il n'est pas figé et « est prêt à accueillir l'inédit ».

Enfin, le «projet intégré» est la base de mobilisation du droit commun. Car la mobilisation du droit commun ne doit pas s'approcher de façon théorique ou hors-sol, avec un risque fort de se perdre (techniquement et en termes de temps). Là aussi tout l'enjeu est de partir des territoires et de ses besoins (observation / diagnostic) ; et d'interroger, sur les priorités / orientations définies collectivement (projet), la place et la mobilisation des politiques et les moyens de droit commun. Ainsi, il s'agit d'une réponse à des besoins identifiés et non d'une fin en soi.

Au fil des débats...

«Il faut que la France se dépêche d'inventer un Bac+19 "complexité des mécanismes liés aux fonds européens"....»



Des pistes à suivre ?





FOCUS... La santé au cœur d'un projet de territoire

L'atelier décentralisé sur le quartier des Izards présentait le travail des équipes locales qui ont construit leur projet avec les acteurs locaux autour d'un fil conducteur : la santé et la lutte contre les souffrances. Elles ont ainsi pu développer un accompagnement global des souffrances individuelles et collectives qui allie prévention et intervention précoce, accès aux soins, réduction des risques, insertion, implication des habitants, sécurité publique...

- Un contexte de quartier très problématique qui impacte directement les professionnels et leur présence

Les professionnels sont confrontés à des actes de violences, à des usages et du trafic de drogue omniprésents, à un climat d'insécurité fort et à une difficulté à situer une cohérence d'action.

Cette situation était renforcée dans un contexte de projet de rénovation du quartier qui tardait à se concrétiser et à être visible.

En conséquence des acteurs professionnels quittent le cœur de quartier, notamment la Mission Locale et le CMPP, avec un sentiment fort d'impuissance partagé par tous les professionnels.

- Face à ce contexte, lancement d'une réflexion prenant appui sur l'Atelier Santé Ville et le CUCS

Les objectifs de départ : ne pas rester impuissant et être pro-actif ; permettre l'expression des difficultés et des questionnements des personnes qui travaillent sur les Izards ; relancer une dynamique et une mobilisation collective des professionnels sur le quartier.

Comment : mise en place d'un projet dans la durée d'acculturation et de formation/action des acteurs autour d'une approche mixant les problématiques de santé et les problématiques de sécurité/tranquillité : temps d'expression collectifs des difficultés et des questionnements, apport de regards et de connaissances d'expertises extérieures (délinquance, usages de drogue, trafic, jeunesse, postures...), construction d'un référentiel commun, finalisation d'un plan d'actions...

- Résultat : un plan d'actions fédérateur et mobilisateur sur le quartier, bien au-delà de la seule entrée « santé »

Outre une remobilisation effective des acteurs sur le quartier dans une dimension collective et une dynamique de réseau, le plan d'actions centré sur les jeunes exposés à la délinquance, ouvre des champs aussi divers que l'emploi, le lien social, l'éducation, la participation citoyenne et bien sûr la santé. Deux exemples :

- . Travail de rue dans des démarches d' « aller vers » sur les publics jeunes
- . Travaux alternatifs payés à la journée et dans une très grande flexibilité (modélisation de [l'expérience TAPAJ Bordeaux](#)) pour les publics les plus éloignés et les plus décrochés

Au fil des débats...

«Il faut que les habitants ne se sentent plus résidents d'un quartier mais citoyens de la ville.»

FOCUS... Des économies d'énergie à la «ville durable»

Florent Waeghemaecker est chef de projet sur le quartier Empalot à la ville de Toulouse et président du réseau DSU Midi-Pyrénées. Il accueillait le jeudi 28 août un atelier décentralisé des Journées Nationales. L'occasion de faire le lien entre le travail de terrain, la mobilisation des habitants et la dimension «intégrée» des futurs contrats de ville.



Comment avez-vous abordé ces questions lors de l'atelier ?

FW : Nous sommes partis de deux expériences concrètes alliant sensibilisation aux économies d'énergie et entraide entre résidents : un projet d' « atelier solidaire » sur le quartier d'Empalot à Toulouse et la démarche d'éco-quartier sur le quartier Arago - qui est en Rénovation Urbaine - à Pessac, en Gironde.

Elles nous ont servi d'entrées en matière pour parler des logiques intégrées liées aux fonds européens. Le développement durable restait bien le fil conducteur sur différentes échelles de projets.

Comment s'articulent ces différentes échelles, qui vont du micro-local aux stratégies territoriales ?

FW : Les présentations et les échanges ont permis de montrer que différentes échelles de projets sur les quartiers pouvaient être directement en lien avec les politiques de développement durable menées plus globalement sur la ville ou l'agglomération.

C'est une manière de démontrer que l'adage « penser global et agir local » ou encore « penser agglo et agir quartier » peut très bien s'appliquer pour le nouveau contrat de ville. Ainsi les deux projets présentés étaient soit une action cible directe du Plan Climat Énergie Territorial de la Communauté Urbaine - le projet d'Empalot - ou la déclinaison d'une politique plus générale menée sur l'ensemble de la ville sur un projet de ville durable - le projet de Pessac. Un élément fort des présentations était aussi la démonstration que ce lien au développement durable correspond à une véritable attente et demande de bon nombre d'habitants des quartiers populaires.

Au fil des débats...

*«J'ai appris à écouter les habitants.
Il fallait ça pour comprendre leur quotidien.»*

On est donc dans la logique de «projet intégré» même si ça ne mobilise pas de crédits européens ?

FW : On le sait, toutes les conditions nécessaires à la réalisation d'un projet intégré tel que le prône l'Europe ne sont pas forcément réunies sur nos sites. On peut même dire que cet idéal qui implique une bonne cohérence entre plusieurs dimensions du projet local (administrative, financière, échelles territoriales) fait même aujourd'hui plutôt figure d'exception.

Mais il est tout aussi certain que dans nos pratiques professionnelles au quotidien cette logique intégrée, transversale, cette manière de faire le lien sur un projet avec plusieurs enjeux pour le local (économique, social, environnemental, éducatif, etc...) peut tout à fait être mise en œuvre même si, finalement, il n'est pas fait appel à des crédits européens.

C'est une logique qu'on peut tout à fait étendre à différents niveaux dans la mise en œuvre du contrat de ville, selon que les conditions soient réunies à telle ou telle échelle du projet. C'est du moins ce qui a été en bonne partie démontré sur l'atelier d'Empalot.

Quant aux crédits européens, les échanges montrent que les collègues ne doivent pas hésiter à faire appel à des expertises extérieures voire à des Assurances à Maîtrise d'Ouvrage sur ces sujets très complexes et parfois encore mal appropriés sur nos territoires.

(...)

(...)

Est-ce qu'on ne risque pas de rester dans un schéma de politiques très descendantes ?

FW : Justement, sur un projet très « local » comme celui de l'atelier solidaire, le débat a attiré notre attention sur la préservation d'une logique ascendante. La dimension « participation des habitants » sur le projet devra donc aussi figurer de manière très formelle dans les différents cadres conventionnels du projet. Je pense que c'est un enseignement qu'on peut conserver pour tous les projets...

Et comment peut-on gérer de manière partenariale ce type de projets ?

FW : La présentation de Pessac a montré qu'une démarche de développement durable intégrée doit certes être partagée par le plus grand nombre de services en interne mais qu'il fallait aussi être vigilant à ne pas créer des instances qui deviennent pléthoriques et ingérables. « On ne peut pas associer tout le monde tout le temps » et il faut aussi pouvoir être stratégique par rapport à la mobilisation de chacun.



*RESTER ZEN ET
SOURIANT EN TOUTE
CIRCONSTANCE*

4- Et les territoires de veille ?

Le vrai gage de prise en compte des territoires de veille est l'observation globale inscrite dans la durée (sans seuil du nombre d'habitants, avec une logique « multicritères », mesurant les évolutions dans le temps) et la notion de projet de territoire.

Dans de nombreux cas, la différence entre quartiers Politique de la Ville et quartiers en veille active se situe sur le degré de massification (nombre d'habitants) et non sur la nature des problématiques. Le nombre de quartiers exclus de la géographie prioritaire sur ce critère (moins de 1 000 habitants) semble d'ailleurs massif. **D'autre part, le critère de pauvreté ne suffit pas à comprendre les évolutions et les spécificités d'un quartier.**

Il apparaît essentiel à l'échelle locale de défendre l'intégration dans les contrats de ville de ces territoires de veille, pour permettre la prise en compte de leurs difficultés au regard de l'observation et du diagnostic, et de mobiliser ensuite des moyens humains et financiers contractualisés même si ils sont dits de « droit commun ». Avec un enjeu particulier qui est celui de la solidarité locale, et notamment intercommunale.

A noter, sur certains territoires, le manque de consignes claires de l'État local sur cette question, avec peu d'intérêt et une certaine négligence vis-à-vis de ces territoires dit de veille. Il s'agit donc avant tout de choix stratégiques et politiques tout particulièrement au niveau local.

Intérêts d'inscrire les territoires de veille dans le contrat de ville, vus par les professionnels :

- visibilité / existence : maintien dans les débats, la dynamique partenariale, l'observation
- moyens : mobilisation du droit commun, de la solidarité intercommunale, de l'ingénierie
- caractérisation / qualification / typologie (hors effets de seuil et critère unique)

Au fil des débats...

«Le label "quartier de veille", c'est une opportunité pour convaincre les élus de se pencher sur ce quartier.»



Des pistes à suivre ?

Mais il convient de ne pas nier la complexité de maintenir ces territoires dans une dynamique d'action et d'observation par rapport aux «quartiers prioritaires» définis par l'État.



EN PRATIQUE... Comment présenter l'enjeu des territoires de veille active*

1- Mobiliser l'observation sur les territoires de veille

Pour :

- caractériser les territoires de veille (effet de seuil des 1 000 habitants ? dispersion de la pauvreté ? améliorations ? changements de population ? ...)
- continuer à mesurer les inégalités et à suivre leur évolution
- évaluer l'impact des politiques publiques et notamment les politiques de relogement des «quartiers prioritaires» ou en rénovation urbaine
- partager les constats avec les partenaires

En :

- les inscrivant dans le travail partenarial de veille et de partage de données propres au contrat de ville
- mobilisant ou mettant en œuvre des moyens d'observation, identifiés et contractualisés
- affirmant la logique d'une «géographie d'intervention» multiple qui dépasse largement les périmètres de la géographie prioritaire

2- Les inscrire dans la gouvernance du contrat de ville

Pour :

- maintenir l'attention des cosignataires sur ces quartiers
- mobiliser les moyens de droit commun (ITI, FSE, CG, FIPD...)
- mobiliser l'ingénierie
- mobiliser la solidarité intercommunale

En :

- inscrivant ces territoires dans le contrat de ville et donc dans les travaux des instances de pilotage politiques et techniques, dans les commissions territoriales ou thématiques...
- affirmant l'enjeu politique et stratégique pour l'ensemble du territoire intercommunal
- définissant les modalités d'intervention adaptées
- mobilisant les services de l'État local

* Production de l'atelier «Les quartiers de veille dans la Politique de la Ville» : une note à mon DG pour lui expliquer l'enjeu de se pencher sur les territoires de veille

